

Saison 2009/10**Assemblée des délégués de printemps (AD)**

Lieu: Collège de Marcolet, Route de Marcolet, 1023 Crissier
Date: Samedi, 6 mars 2010
Heure: 14H00 – 16H15
Présidence: Franziska Zingg-Lüssi, Présidente STT
Vérificateurs du scrutin: Jordi Gomez (ATTT) et Béatrice Keller (NWTTV)
Voix: 404
Majorité absolue: 203 voix
Majorité 2/3: 270 voix
Procès-verbal: Esther Schenk, Comptabilité STT

La Présidente de Swiss Table Tennis, Franziska Zingg-Lüssi, ouvre l'AD de printemps à 14h05.

La présence du syndic de Crissier, Michel Tendon, et du membre d'honneur Pierre Zappelli est notée avec plaisir. M. Tendon souhaite la bienvenue à tout le monde et se réjouit que les Championnats suisses élite de cette année se déroulent à Crissier. Il présente brièvement sa commune.

Yves Odobert (Président AVVF) allume la bougie STT, symbole d'un déroulement digne de cette assemblée. La présidente profite de l'occasion pour remercier le CTT Crissier du soutien lors de l'organisation de l'AD de printemps.

Une minute de silence est observée en hommage à notre membre d'honneur décédé, Ernest Furrer, ainsi qu'en hommage à tous les amis du tennis de table qui nous ont quittés.

La présidente présente les membres du DCC. En outre, elle souhaite la bienvenue aux membres du CC présents. Elle souhaite aussi la bienvenue aux collaborateurs de l'Office central STT ainsi qu'aux présidents de commissions et à tous les fonctionnaires STT présents.

Les cartes de vote ont été remises à l'entrée. Conformément à l'art. 3.2.3 des statuts, les clubs, les membres du CC ainsi que les membres d'honneur STT ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués. Les membres du CC ne peuvent pas en même temps représenter un club. Les membres d'honneur ne peuvent se faire représenter. Conformément à l'art. 3.2.4 des statuts STT, chaque club a droit à une voix par 25 membres ou par fraction de 25. Le nombre de membres titulaires d'une licence, 30 jours avant le déroulement de chaque AD est décisif. Un délégué peut représenter 20 voix aux plus.

Ont été élus comme scrutateurs : Jordi Gomez (ATTT) et Béatrice Keller (NWTTV).

Vérification du scrutin

AGTT:	33	ANJTT:	31
ATTT:	9	AVVF:	67
MTTV:	59	NWTTV:	62
OTTV:	103	TTVI:	30
Membres CC:	9	Membres d'honneur:	1

Total: 404 (Majorité absolue : 203 / Majorité 2/3 : 270)

La convocation à l'AD de printemps avec la communication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais conformément aux statuts, art. 3.2.11. 2/5 des voix étant représentés, l'assemblée peut en outre délibérer valablement conformément à l'art. 3.2.5.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'AD d'automne du 26 septembre 2009 à Ittigen avec les remerciements adressés à son auteur, Sandro Reinhard.

2. Approbation du budget annuel 2010/11

Le Chef des finances STT, Christian Müller, prend la parole. Comme l'invitation l'avait déjà stipulé, l'achat d'un nouveau bus STT a été budgétisé à titre prévisionnel. L'achat sera malheureusement déjà d'actualité en avril puisqu'une convocation à l'expertise pour le 1^{er} avril 2010 nous a été adressée et que la mise en état du véhicule serait trop chère.

Les coûts plus élevés de près de CHF 18'000.- dans le compte 450 s'expliquent par le fait qu'au moment de l'approbation du budget la saison passée, l'entraîneuse du cadre S. Wicki avait donné sa démission dans le contexte de la discussion autour des entraîneurs et que son salaire n'avait par conséquent pas été pris en compte dans le budget. En outre, une augmentation de salaire de 0.8% a été budgétisée pour les collaborateurs de l'office central et il faut désormais prévoir des indemnités pour l'ensemble du DCC STT.

H. Lindegger (OTTV) informe que ses délégués ont eu des questions concernant la gestion sectorielle dans les domaines du Sport d'élite et du Sport de loisirs et qu'il n'est pas tout à fait clair comment les coûts du personnel sont répartis. Le Chef des finances STT explique que selon Swiss Sport GAAP, les travaux effectués à l'office central pour ces domaines doivent être répartis sur les secteurs concernés. À ce sujet, il faut souligner que les activités pour le cadre concernent le secteur Sport d'élite et les activités pour la compétition nationale concernent le secteur Sport de loisirs.

Les délégués de l'OTTV demandent de ne pas supprimer l'annuaire STT. L'ANJTT partage cet avis et ne souhaite pas renoncer à la carte de visite de STT. P.-Y. Baumann (ANJTT) souligne qu'il y a une année, on avait approuvé une augmentation des licences et qu'aujourd'hui, STT ne peut pas supprimer un service aussi important que l'annuaire. La présidente ajoute que l'augmentation des licences était surtout destinée au projet Backbone.

F. Zingg explique que le DCC avait mené de longues discussions au sujet du budget. Après le premier jet, le DCC était confronté à un déficit de plus de CHF 30'000.00. De nos jours, le remplacement de l'annuaire par une version électronique semblait être la meilleure solution. Cela permettrait également d'assurer la mise à jour des adresses et de toutes les nouvelles informations, également de celles en relation avec le projet Backbone. À ce sujet, Th. Huber (TTVI) se dit sceptique en se demandant si avec Backbone, tout sera actualisé et si tout se passera sans problème durant la première année.

En vertu de ces opinions, la procédure de vote est simple pour la présidente. Soit on approuve le budget présenté qui prévoit la suppression de l'annuaire, soit – si on souhaite garder l'annuaire – les délégués devront accepter un déficit de CHF 13'614.40.

Les délégués décident de ne pas supprimer l'annuaire et le budget 2010/11 est par conséquent approuvé avec un déficit de CHF 13'614.40.

H. Lindegger (OTTV) propose en outre qu'à l'avenir, le budget présenté aux délégués contienne plus de détails.

Les délégués approuvent cette proposition à l'unanimité.

3. Approbation des statuts

3.1 CTT Vevey – Rajout d'une condition pour la fusion de clubs

La proposition est rejetée avec 36 oui contre 361 non et 7 abstentions.

4. Approbation du règlement sportif

4.1 Proposition TTC Wetzikon – Autorisation de jouer pour les étrangers qui habitent dans un pays limitrophe

L'assemblée décide d'approuver la proposition avec 378 oui contre 3 non et 23 abstentions.

4.2 Proposition NWTTV – Participation aux championnats régionaux des joueurs possédant un passeport-tournoi

Étant donné que cette proposition n'a pas été déposée dans les délais, l'entrée en matière doit être décidée avec une majorité de deux tiers de toutes les voix exprimées.

Avec 243 contre 158 voix et 3 abstentions, l'assemblée décide de ne pas entrer en matière sur cette proposition.

4.3 Proposition DCC – Détails de la réglementation du système de calcul Elo pour les classements et le ranking

Le DCC souhaite procéder à un vote en un seul bloc de tous les articles qui ne portent pas à discussion.

Le TTVI propose que les listes dites de ranking ne doivent pas seulement englober les 100 Messieurs et les 50 Dames avec le nombre de points le plus élevé, mais tous les joueurs enregistrés (article 15.1.1)

Les délégués approuvent cette proposition avec 331 oui contre 60 non et 13 abstentions.

A. Zimmermann (TTC Winterthur) propose d'utiliser le chiffre 10 au lieu de 15 dans la formule sous l'art. 14.3.4.

B. Clot (AVVF) précise que des tests ont déjà eu lieu avec le chiffre 15 et le chiffre 10 et que le chiffre proposé (15) permet d'obtenir de meilleurs résultats. L. Langel (directeur STT) confirme également qu'en utilisant le chiffre 15, le résultat est plus dynamique et plus proche du classement actuel.

La proposition d'A. Zimmermann est clairement rejetée et le chiffre 15 est maintenu.

L'assemblée approuve l'objection d'I. Jain qui précise que l'article 140.5.2 devrait stipuler qu'un changement extraordinaire sera effectué à la mi-saison (et non peut être effectué).

La proposition du DCC concernant les détails de la réglementation du système de calcul Elo est approuvée avec les deux modifications avec 393 oui contre 5 non et 6 abstentions.

5. Approbation d'autres propositions

5.1 Requête urgente du DCC concernant les inscriptions des joueurs titulaires (art. 50.4 ss. RS)

Actuellement, des recours sont en suspens auprès de la Commission de recours STT ce qui affecte le déroulement ordinaire du championnat LNA et du championnat LNC (groupe 3). Le problème concerne surtout le traitement des inscriptions de joueurs titulaires étrangers qui n'ont pas obtenu l'autorisation de séjour, respectivement de travail demandée. Le DCC est arrivé à la conclusion qu'indépendamment de l'issue de ce différend pour le championnat en cours, une solution claire et nette doit être mise en place déjà pour la saison 2010/2011.

Les conséquences du chiffre 2 des Directives pour l'établissement de licences pour étrangers (annuaire p. 306), introduites depuis la saison 2007/08 n'ont pas été considérées sous tous les angles et nécessitent une réglementation complémentaire dans le RS. Le DCC souhaite que la CSR rédige cette réglementation complémentaire (en collaboration avec la LN et en tenant compte de la décision qui sera prochainement prise en ce qui concerne les recours) selon les instructions claires de l'AD de ce jour.

L'entrée en matière sur cette proposition est décidée avec 310 oui.

Après une discussion prolongée, le TTVI propose qu'il n'y ait qu'une seule solution : il faut fixer une date à laquelle les autorisations de séjour et/ou de travail doivent être présentées pour les joueurs titulaires étrangers. Selon Th. Huber, on devrait fixer le 31 juillet puisqu'à cette date, les inscriptions de joueurs de la LN doivent également être présentées.

Après le vote final avec 373 voix contre 31, il est décidé que désormais, les autorisations de séjour et/ou de travail pour les joueurs titulaires inscrits de l'étranger doivent être présentées jusqu'au 15 août et les inscriptions des joueurs titulaires de la LN jusqu'au 31 juillet comme jusqu'à présent. Si cela n'est pas le cas, l'inscription de joueur titulaire doit être modifiée.

5.2 Proposition AGTT : demande de dérogation à l'article 50.12 du RS STT concernant la fusion

P. Brisset (AGTT) informe que le CTT Espérance ne peut plus supporter les coûts pour son local du club et qu'il est par conséquent contraint de fusionner avec un autre club. Lors de son assemblée extraordinaire, le CTT UGS-Chênois a accepté la fusion. Puisqu'à l'issue de cette fusion, un nouveau club avec environ 95 licenciés et 205 membres serait créé, l'AGTT souhaite une dérogation afin que les deux clubs puissent conserver leurs équipes.

Avec 35 voix contre 338 et 31 abstentions, l'assemblée décide de ne pas entrer en matière sur cette proposition.

Les articles modifiés seront publiés séparément dès que la CSR STT aura procédé aux adaptations rédactionnelles.

6. Election d'un nouveau président de CCG

Depuis l'élection de Christian Müller au DCC, la présidence de la CCG était à repourvoir et il fallait trouver un successeur approprié.

Avec Indre Jain, qui est actif depuis 40 ans dans le domaine du tennis de table en tant que fonctionnaire MTTV et STT et JA/Al, une personne appropriée a pu être trouvée.

Sous les applaudissements de l'assemblée, Indre Jain est élu président de la CCG.

7. Information concernant le projet Backbone

Le chef du projet, Yves Odobert, prend la parole. Il s'excuse du fait que jusqu'à aujourd'hui, pratiquement aucune information n'a été transmise. Il peut toutefois confirmer qu'Edipresse travaille avec application au nouveau RC. À l'aide d'une présentation, Y. Odobert démontre l'état actuel du projet. Depuis la semaine passée, des Romands testent déjà le nouveau RC et les responsables de la Suisse alémanique pourront faire de même ces prochains jours. En cas de questions, les AR de langue allemande pourront s'adresser à L. Langel et celles de la Suisse romande à B. Clot. Ces personnes transmettront les remarques et suggestions immédiatement à Edipresse qui pourra ensuite réagir sans tarder.

Après les tests et les améliorations qui en résultent, le RC devra – selon l'objectif fixé – être opérationnel fin mai et prêt pour la saison 2010/11.

En cas de problème, il est prévu, que le RC actuel pourra également encore être utilisé durant la saison prochaine. M. Feuz est impliqué dans le projet, il est régulièrement en contact avec Edipresse. Le nouveau RC est en outre testé par Th. Miller qui connaît les particularités du TT et qui est collaborateur chez Edipresse.

8. Divers

La présidente invite les participants de l'AD à prendre l'apéritif juste après l'assemblée. Elle espère retrouver de nombreux délégués lors des matchs des CS Elite qui auront lieu après l'assemblée.

Pour terminer, Y. Odobert (AVVF) éteint la bougie STT et F. Zingg-Lüssi lève l'AD de printemps de cette année à 16h15.

Pour le procès-verbal:

Swiss Table Tennis

Comptabilité STT



Esther Schenk

Va aux:

Clubs

Comité central

Président et membres d'honneur

Fonctionnaires

Associations faîtières